

### LES ACTUALITES

■ Révision des rémunérations (REVREM).

#### Application en mars.

Les deux tableaux ci-dessous sont destinés à vous éclairer sur les modalités des revalorisations salariales (l'augmentation individuelle doit-être au minimum de 5% du salaire mini du niveau). Rappel : L'accord sur les salaires 2022 prévoit : Une enveloppe de 1.5% de la masse salariale consacrée à tous types d'augmentations individuelles.

Une enveloppe de 0.5% ou plus de la masse salariale dédiée à l'égalité salariale. Il sera donc négocié un accord de Groupe afin de corriger, à fin 2022, les écarts collectifs de rémunération supérieurs ou égaux à 3% entre les moyennes de rémunération des femmes et des hommes par niveau de classification et par tranche d'âge.

Les révisions salariales		Calendrier	
	Cadrage groupe pour l'ensemble des mesures salariales 2022. (y compris pour la campagne REVREM)	5 janv.	Webinaire managers – Outils et politiques salariales
	Enveloppe par secteur / direction (cadrage budgétaire)	17 janv.	Démarrage de la campagne Envoi d'une note de cadrage
	Propositions par les managers. Finalisation et arbitrages par la RH.	17 janv.	Saisie des propositions par les managers (3 semaines)
	Mesures salariales sous forme d'augmentation uniquement	31 mars	Application des révisions sur la paie de mars
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Courrier uniquement aux collaborateurs concernés par une revalorisation</li> <li>■ Échange individuel avec l'ensemble des collaborateurs conformément à nos pratiques</li> </ul>			
Niveaux	Mini €	Maxi €	
1	22.159.15	29.545.54	
2	22.792.27	32.605.60	
3	24.902.66	37.037.44	
4	27.435.14	41.680.31	
5	30.389.70	48.539.10	
6	33.660.81	58.880.04	
7	38.303.66	69.854.07	
A	45.795.57	85.048.93	
B	50.332.92	96.656.09	
C	59.618.67	110.584.71	
D	71.225.84	129.156.19	

### SOMMAIRE

- Actualités.....1  
REVREM : Révision des rémunérations
- Edito .....1
- Le dossier du mois.....2  
Inflation
- Félicitations.....2
- Carton Rouge.....2
- Le chiffre.....2
- Décryptage.....2  
Effectif CDI du CMNE
- Repères .....2

### EDITO

L'année 2021 s'est achevée. Vive l'AN 1 de notre ère CMAF. Nous vous souhaitons sincèrement et chaleureusement une très bonne année. Une année qui sera également marquée par deux élections majeures pour le Palais de l'Elysée et le Palais Bourbon. L'action syndicale ne connaît pas de trêve. La bataille pour l'emploi et de meilleures conditions de travail ne cesse pas pendant la campagne électorale. La première des missions de la CFDT est de rester aux côtés des travailleurs, et de développer son syndicalisme de dialogue et de transformation sociale au plus près du terrain. Campagne électorale ou pas, l'objectif et la raison d'être de la CFDT restent les mêmes ! La CFDT entend pleinement jouer son rôle de principale force syndicale du pays. Elle participera au débat public qui accompagne la campagne pour faire entendre la voix des travailleurs. Pour la CFDT, il s'agira particulièrement de mettre en avant les questions du travail et de ses évolutions, de l'exigence de rémunérations plus équitables, du besoin de sens et de démocratie au travail, d'une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée... La CFDT portera aussi l'exigence d'une plus grande égalité et d'un combat réaffirmé contre toutes les formes de discriminations, elle exprimera l'attente d'une transition raisonnée, assumant les exigences de transformations écologiques tout en bâtissant une société plus juste.

Vous avez des questions, des remarques ?  
Contactez votre représentant CFDT directement sur sa messagerie personnelle.

- Gilles BAUGET gilles.bauget@cmne.fr
- Damien COYEZ damien.coyez@cmne.fr
- Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@cmne.fr
- Gaël DELALLEAU gael.delalleau@cmne.fr
- Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@cmne.fr
- Frédéric LAMBERT frederic.lambert@cmne.fr
- Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@cmne.fr
- Éric GOURY eric.goury@cmne.fr
- Emilie LALLEMENT emilie.lallement@cmne.fr
- Romain LANTIEZ romain.lantiez@cmne.fr
- Jacques MENET jacques.menet@cmne.fr
- Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@cmne.fr
- Philippe VANDEVELDE philippe.vandevelde@cmne.fr

# LE DOSSIER DU MOIS

Inflation.

## Et si l'on parlait pouvoir d'achat ?



Nous avons pris l'habitude de vous communiquer le chiffre de l'inflation à chaque numéro du p'tit journal et force est de constater une évolution significative de cet indicateur sur les 8 derniers mois. D'ailleurs l'Insee a confirmé une inflation record pour l'année 2021 à 2,8%. Alors que signifie ce chiffre ? Est-ce que ce phénomène sera durable dans le temps ? Et quel sera son impact sur notre pouvoir d'achat ? La définition de l'inflation, proposée par l'INSEE, est : « la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix ». Pour être qualifiée d'inflation, l'augmentation des prix doit donc toucher une majorité de secteurs, et avoir un caractère durable. Or sommes nous face à un épisode durable ou bien face à un impact conjoncturel lié à la crise sanitaire sur l'économie (pénurie de matières premières, effets d'aubaine, reprise de la croissance...)? Il est pour le moment trop tôt pour l'affirmer et sur ce point les institutions en charge

de ce sujet (INSEE et Banque de France) ont des avis divergents. Néanmoins que l'on parle d'inflation ou bien d'augmentation du coût de la vie, cela se traduira par un impact immédiat sur notre pouvoir d'achat si aucun réajustement salarial n'est réalisé. Dans ce cas la hausse des prix peut susciter de l'inquiétude si les revenus n'augmentent pas au même rythme.

### La hausse des prix que nous connaissons depuis 8 mois sera-t-elle durable ?

La hausse est déjà visible sur le niveau du SMIC, qui a été augmenté de 0,9% en janvier après avoir déjà bondi de 2,2% en octobre dernier.

Pour notre entreprise, la négociation sur la rémunération était réalisée chaque année en NAO (Négociation Annuelle Obligatoire). Depuis notre adhésion au socle social du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'Augmentation Générale des Salaires (AGS) se

situe au niveau du groupe, afin d'assurer une homogénéité de traitement entre ses membres. L'augmentation générale des salaires a été négociée à 1% avec un plancher de 400€. Cette augmentation est plutôt limitée en comparaison du taux d'inflation, même si elle a été complétée par une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat PEPA de 2000€ versée avec le salaire de décembre et un surplus d'abondement de 900€ pour un versement volontaire de 300€ sur le PEG. De plus, l'augmentation collective est accompagnée d'une clause de revoyure en septembre 2022 si l'inflation dépasse 2%. Cette clause est importante dans l'hypothèse d'une inflation durable et permettra de compenser le cas échéant la dégradation du pouvoir d'achat lié à la hausse des prix. La CFDT, qui rappelons-le est représentative au sein de CMAF, a été entendue sur sa volonté de défense de votre pouvoir d'achat. Rendez vous est pris prochainement pour connaître le montant de l'intéressement et de la participation. ■

### FELICITATIONS

A l'ensemble des salariés ayant contribué à la préparation et à la réalisation des opérations de convergence. Espérons que les différentes directions sauront reconnaître les efforts déployés (en cette fin d'année et depuis le début du processus) pour assurer la migration vers Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il va de soi, et nous l'espérons, que la reconnaissance ne se limitera pas à un simple mail de félicitations !

### CARTON ROUGE

Aux entreprises réfractaires à la mise en œuvre du télétravail, lorsqu'il est rendu obligatoire pour lutter contre

l'épidémie de covid. Il s'agit d'actes de désobéissance qui sont en eux-mêmes de fâcheux exemples. Nous avons tous hâte d'éradiquer cette pandémie. Participer à l'effort collectif est un devoir, pas un choix.

### LE CHIFFRE

# 7

C'est le nombre de jours qu'ont attendu les directeurs de secteur avant de réactiver « la machine à mail », pour relancer les managers et leurs équipes, de reprendre très rapidement la production commerciale... sans un mot sur l'impact sanitaire provoqué par la pandémie qui inévitablement, viendra relativiser les résultats commerciaux !

### DECRYPTAGE

■ Effectif CDI de la CRCMNE.  
- 859 salariés au 31/12/2021.

	Points de vente	Appui réseau *	Services fédéraux	Total
2005	2009	207	712	2928
2017	1373	566	578	2517
2018	1334	605	596	2535
2019	1303	609	569	2481
2020	1284	596	531	2411
2021	1244	584	241	2069
Écart	-765	+377	-471	-859

\* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché profagri/OBNI. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

### REPERES

#### L'AGENDA DU MOIS

Négociation : 26/01  
C.S.E : 19 et 20/01  
C.S.S.C.T. : 19/01

#### SECURITE SOCIALE

Plafond annuel : 41.136 €  
Plafond mensuel : 3.428 €

#### SMIC (01/22 Source : Service Public.fr)

Taux horaire brut : 10.57 €  
Taux horaire net : 8.37 €  
Mensuel brut : 1.603.12 €  
Mensuel net : 1.269.45 €

#### INFLATION

2.80 % (selon l'INSEE)

#### ALLOCATIONS (01/04/21)

Revenus nets ≤ 69.933 € / an  
Deux enfants : 132.08 €  
Revenus nets ≤ 75.760 € / an  
Trois enfants : 301.30 €  
Revenus nets ≤ 81.587 € / an  
Quatre enfants : 470.52 €

#### RSA (01/04/21)

1 personne seule: 565.34 €  
1 couple : 848.01 €  
1 couple + 1 enf : 1.017.61 €  
1 couple + 2 enf : 1.187.21 €  
Enfant suppl.: 226.14 €

Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82

Messagerie : cfdt-cmne@cmne.fr

Application mobile : disponible sur Play Store et App Store

facebook : CFDT CMNE



### BULLETTIN D'ADHESION

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

A retourner :  
CMNE - local syndical de la CFDT  
4 place Richebé - 59000 LILLE

Date et signature